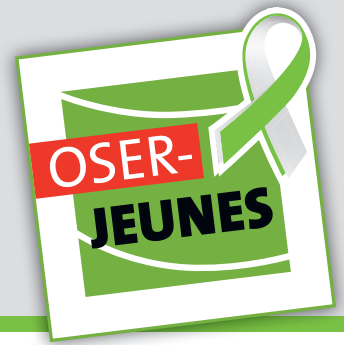


Réflexion conciliation!

Activité éducative sur la conciliation études-travail

🕒 Durée : 15 minutes 📦 Matériel : aucun



Sensibiliser les étudiants en six questions pratiques

Description : L'activité comporte six questions visant à sensibiliser les jeunes travailleurs à une bonne conciliation études-travail. Pour chacune des questions, des éléments de réponse vous seront fournis sous forme de données.

Demandez à vos étudiants de répondre à haute voix et à main levée.

Le but de l'activité : Le but final est que les étudiants et étudiantes reconnaissent les gestes favorables à la réussite posés par leur employeur et l'inscrivent au concours Mon boss, c'est le meilleur!, s'il y a lieu.

1

À main levée, qui occupe un emploi actuellement?



Bon à savoir

Dans notre région, plus d'un élève du secondaire sur deux (**53,2 %**) occupe un emploi durant l'année scolaire. (Marquis et Bellehumeur, 2019)

2

À main levée, combien d'heures travaillez-vous par semaine?

- A) 5 heures et moins C) De 11 à 20 heures
B) De 6 à 10 heures D) Plus de 20 heures



Bon à savoir

Près de **80 %** des étudiants cumulent **plus de 40 heures** par semaine de cours, de travaux scolaires et de travail rémunéré. (Bonin, S., et S. Girard (2017). *Enquête ICOPE 2016. Rapport d'enquête*. Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes au secondaire 2016-2017*)

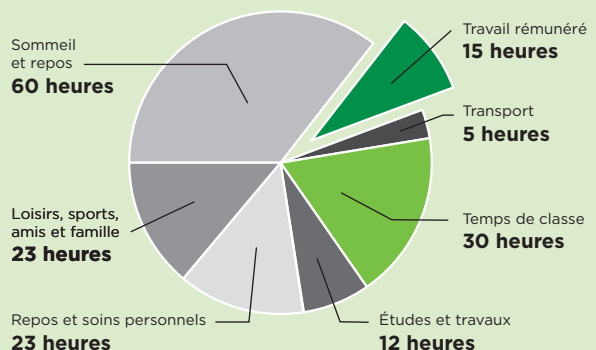
3

Outre les heures de cours et de travail, combien d'heures consacrez-vous à vos activités parascolaires (en temps normal), à vos études et travaux scolaires, ainsi qu'à votre sommeil et à des périodes de repos?



Bon à savoir

Ce graphique circulaire représente une semaine typique d'un étudiant qui concilie études et vie personnelle sur une semaine de **168 heures (sept jours)**. On remarque que le sommeil et les activités familiales et de loisir représentent la moitié de la semaine pour un jeune à l'emploi.



Bonin, S., et S. Girard (2017)

4

Selon vous, qu'est-ce qu'une bonne conciliation études-travail (CET)? Demandez aux participants de nommer ce qui favorise une bonne CET.



Bon à savoir

Selon le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE), la conciliation études-travail est l'équilibre entre le temps travaillé par un jeune et les tâches liées à sa scolarisation : études, transport, activités parascolaires, stages, etc. On peut parler d'une **bonne conciliation** lorsque la priorité est accordée aux études et que le jeune consacre le temps nécessaire à sa réussite scolaire. On parle plutôt d'une **mauvaise conciliation** lorsqu'il y a retards, échecs, démotivation scolaire ou, pire encore, décrochage scolaire.

En fait, il n'existe pas de consensus par rapport à un seuil critique associé au nombre d'heures de travail. Cependant, au-delà du seuil de **20 heures** de travail par semaine, les inconvénients pour l'étudiant sont plus importants. Le nombre d'heures de travail doit varier en fonction :

- De l'âge et du sexe du jeune;
- De la période de l'année (période d'examens, remise de travaux, relâche scolaire);
- Du niveau scolaire (secondaire, collégial, universitaire ou formation professionnelle);
- Des contraintes liées au travail (fatigue, stress, manque d'énergie, horaire, mauvaises relations, contraintes physiques).

5

Selon vous, quels gestes un bon employeur pose-t-il pour faciliter la conciliation études travail?

Donner en exemple les gestes énumérés ci-dessous, après les réponses des étudiants.



Bon à savoir

Un employeur peut être un allié de la réussite scolaire de ses employés. Voici des exemples de gestes qu'il peut poser :

- Il adapte l'horaire de travail selon les périodes d'examens, d'études ou de travaux;
- Il s'informe de la réussite scolaire de ses employés;
- Il les encourage dans leurs projets scolaires et souligne leurs bons coups;
- Il offre des bourses d'études;
- Il aménage un coin pour l'étude, disponible durant les pauses;
- Il permet à ses employés d'étudier à certains moments de la journée;
- Il finance des projets ou des organismes oeuvrant en éducation;
- Etc.

6

Votre employeur pose-t-il des gestes facilitant votre réussite scolaire?

Inviter les jeunes à répondre à la question à main levée.

À la fin de l'activité, si les jeunes ont répondu « oui » à la dernière question, invitez-les à se rendre sur le site oser-jeunes.org pour inscrire leur boss au concours « **Mon boss, c'est le meilleur!** ». Le formulaire ne prend que quelques minutes à remplir.



Bon à savoir

Cinq prix de participation seront remis au hasard parmi les participants :

- Deux (2) cartes-cadeaux Hamster (100 \$ chacune);
- Cartes-cadeaux Harnois (50 \$);
- Casque d'écoute sans fil;
- Bracelet d'activité Inspire 2 Fitbit.

MON BOSS

c'est le **meilleur!**



En quoi consiste ce concours?

Il s'agit, pour les jeunes à l'emploi, d'une occasion de dire haut et fort que leur boss est le meilleur!

C'est simple et efficace : en remplissant un court formulaire, les employés étudiants devront résumer en quelques lignes les bonnes actions de leur boss à leur égard.

Ce concours permet de mettre en lumière les bonnes actions des employeurs lanaudois qui se positionnent en faveur de la réussite éducative par leurs gestes, petits et grands, et qui inspirent les autres entreprises à se joindre au mouvement.

Le concours se déroulera du **8 au 19 février 2021**.

Le formulaire de participation et le règlement du concours se trouvent sur le site osser-jeunes.org/En vedette :

CONCOURS « Mon boss, c'est le meilleur! ».



Propulsé dans Lanaudière par



Québec

En collaboration avec

